



Document WSIS/PC-3/CONTR/60-F 31 mai 2003 Original: français

CONTRIBUTION DU MALI AUX PROJETS DE DECLARATION DE PRINCIPES ET DU PLAN D'ACTION DU SOUS COMITE 2

Nous constatons que le Sous Comité 2 a procédé à une simple compilation de toutes les propositions faites. Ce qui donne des documents longs que l'on gagnerait à écourter.

Il n'a pas intégré les contributions des observateurs là où cela était faisable, au contraire il les a mises en annexe.

Projet de Déclaration de Principes:

Le texte est un bon document de déclaration d'intention politique générale et il tient globalement compte des thèmes chers au Groupe Africain dans son ensemble.

Cependant nous faisons les suggestions suivantes:

B- Nous affirmons notre conception commune de la société de l'information.

[10] Ajouter:

- Tous les partenaires de la société provenant des pouvoirs publics, de la société civile et du secteur privé sont concernés par le développement des communications et doivent être pleinement associés aux décisions relatives à l'édification de la société de l'information.
- la mise en commun des ressources disponibles à l'échelle mondiale et / ou régionale est une nécessité vitale afin d'étendre les avantages des NTIC à tous les habitants de la planète.

3- Rôle des Etats du secteur privé et de la société civile dans la promotion des NTIC en faveur du Développement:

[29 A] Tous les partenaires doivent chacun en ce qui le concerne, contribuer à la levée des obstacles réglementaires, politiques et financières à l'édification de la société de l'information.

[29 B] Tous Etats, le secteur privé et la société civile doivent avoir une conception commune et une vision partagée de la société de l'information.

[53] Ajouter:

- la coordination et l'appui à la mise œuvre d'initiatives régionales et globales afin de créer des synergies appropriées entre les actions menées au niveau des organisations internationales et régionales, des institutions bilatérales et multilatérales de coopération.

Projet de Plan d'Action:

Pour édifier une société de l'information et étendre ses bénéfices à l'ensemble des populations, il faut définir des principes, avoir une vision et élaborer un plan d'actions

Le plan d'action doit contenir des mesures pratiques dont la mise en œuvre est planifiée, mesurée et suivie par des indicateurs en faisant le rapprochement périodique entre objectifs et réalisations

Le Groupe Africain dont le Bureau de Coordination, le Bureau de Bamako2002, a élaboré une contribution qui arrivera au Secrétariat du SMSI.

Comme le Bureau de Bamako2002, nous attachons une importance particulière au projet de Plan d'Action puisque l'Afrique attend des actions concrètes à réaliser en 2 ou 3 ans et ainsi transformer le mirage de l'Internet et des autres NTIC en une réalité palpable pour nos populations entières.

Liste des questions:

1. Infrastructure de l'information et de la communication: financement et investissement, accessibilité économique, développement, durabilité.

[3] Accès universel: ajouter ce qui suit:

- de mener l'étude et la promotion de solutions énergétiques adaptées à l'environnement pour les TIC particulièrement dans les zones rurales
- d'élaborer des politiques et stratégies d'accès universel approprié afin de favoriser le développement des TIC notamment dans les zones suburbaines et rurales (définition de concept, contenu, financement, viabilité économique et programme de mise en œuvre).

[10] Infrastructures régionales: ajouter:

Redynamiser le projet de modernisation et d'extension du réseau PANAFTEL existant et lever tous les obstacles à la mise en œuvre du projet RASCOM (Réseau régional africain de communications par satellite).

3 Le Rôle des Etats, du secteur privée et de la société civile dans la promotion des TIC en faveur du développement.

[18] Mobilisation des ressources: ajouter:

d'Appuyer fortement l'Afrique pour la mobilisation des ressources nécessaires à la mise en œuvre du volet TIC du NEPAD.

4) Renforcement des capacités: développement des ressources humaines, éducation, formation.

[21] TIC et enseignement: ajouter:

- Une attention particulière doit être accordée au développement de la formation à distance en mettant en commun les ressources disponibles à l'échelle sous régionale, régionale ou mondiale et en tenant compte des pratiques et expériences avérées.

[23] Formation des spécialistes en TIC: ajouter

Les échanges d'expériences entre spécialistes de différents horizons doivent être favorisés afin de contribuer efficacement au transfert de savoir-faire et de connaissances.

6) Créer un environnement propice:

[29] Situation sur les marchés: ajouter à la fin du 2éme tiret après juridiques attrayantes, <u>par</u> des conditions de financement incitatives.

(9) Comment franchir les obstacles à la réalisation d'une société de l'information.

[9A] Identifier, au niveau national et international, les principaux obstacles à l'édification de la société de l'information.

[45] Exemples de mesures concrètes et globales que pourraient être prises: ajouter:

- Elaborer pour tous les pays intéressés des politiques et stratégies appropriées d'accès universel dans un délai de deux (2) ans.
- Organiser au plus tard en 2005, une table ronde des bailleurs de fonds en vue de mobiliser les ressources financières nécessaires à la mise en œuvre du volet TIC du NEPAD.
- Fournir une assistance technique appropriée à tous les pays intéressés pour l'élaboration de plans de développement de réseau pour l'Internet large bande et le réseau **IP**.
- Mettre en œuvre (avec évaluation) dans les PMA des projets-pilotes sur les cyberservices/applications et le protocole Internet dans un délai de trois (3) ans.
- Constituer un fonds de financement international pour initier, étudier et mettre en œuvre des projets pilotes en matière de TIC dans les zones rurales particulièrement dans les PMA et ce, dans un délai de (3) ans.
- Apporter un appui technique et financier durant 3 ans à la promotion et à la consolidation des centres d'excellence sous-régionaux et des centres de formation à l'Internet qui pourront devenir des pôles de recherche/développement en matière de TIC
- Mettre en place notamment dans les PMA, des points d'accès polyvalents destinés à fournir une large gamme de cyberservices/applications dans les zones rurales.
- Mettre en place dans un délai d'un (1) an, des comités nationaux pluridisciplinaires chargés d'élaborer des stratégies d'édification de la société de l'information et d'en superviser la mise en œuvre.
- Appuyer les pays, notamment ceux en développement, dans l'élaboration de leur cyberstratégie et élaborer à cet effet, un guide et des lignes directrices.
- Mettre en œuvre des mesures fiscales et douanières incitatives afin de favoriser l'équipement en matériel TIC des écoles, des centres de santés et des collectivités locales
- Mettre en place, sous l'égide de l'U.I.T, un mécanisme de coordination des actions de activités menées par des organismes internationaux afin de faciliter le développement et la promotion de la société de l'information.
- Mettre en place un mécanisme de récupération d'ordinateurs et / ou appuyer les structures existantes afin d'équiper les écoles, les centres de santé et les collectivités locales.
- Initier et mettre en œuvre un mécanisme d'appui au développement des applications vocales et tactiles permettant d'étendre les avantages des TIC à une grande partie des populations des pays en développement.
- Elaborer d'ici fin 2005, un plan de référence et des lignes directrices pour la sécurisation des informations et / ou des réseaux.
- Initier et mettre en œuvre dans un délai de trois (03) ans, un programme d'assistance technique destiné aux pays en développement pour leur permettre d'élaborer et mettre en service des politiques et stratégie de sécurisation.
- Inventorier de façon annuelle, les meilleures technologies d'accès aux zones rurales et isolées afin d'optimiser les coûts d'accès aux TIC.
- Installer dans un délai de trois (3) ans des centres de formation à distance dans les PMA.
- Apporter un soutien et un appui conséquents à la mise en œuvre du programme de l'Académie africaine des langues dans le domaine des TIC

[55] Financement:

- Elaborer des stratégies de promotion des investissements pour le développement des TIC dans les pays en développements notamment dans les zones rurales.
- Mettre en place dans les pays en développement un mécanisme de financement de l'accès universel. (ex: fonds d'accès universel) afin de réduire la facture numérique notamment dans les zones rurales.

Le Mali fait siennes toutes les propositions concrètes comprises dans la contribution du Bureau de Bamako2002, Bureau du Groupe Africain lors de sa réunion des 22, 23 et 24 mai 2003, à Bamako.

Nous recommandons fortement l'adoption de la démarche adoptée par ce bureau, qui veut du concret sur le continent Africain dans le domaine des NTIC.